



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1029
4 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1167 (1998) du Conseil de sécurité en date du 14 mai 1998, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) jusqu'au 15 novembre 1998. Il met à jour les informations sur l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la MONUT contenues dans mon rapport intérimaire du 13 août 1998 (S/1998/754 et Add.1).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX

2. Après plusieurs semaines de stagnation relative du processus de paix, une nouvelle crise a éclaté quand, le 22 septembre, Otakhon Latifi, personnalité importante de l'Opposition tadjike unie (OTU) et membre le plus important de la Commission de réconciliation nationale (CRN), a été tué par balle devant son appartement de Douchanbé par un inconnu. Le même jour, j'ai publié une déclaration condamnant l'assassinat de M. Latifi, qui soutenait activement le processus de paix. Le lendemain, le Gouvernement tadjik a publié une déclaration accusant l'OTU de violer l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan et accusant ses membres de participer à des activités criminelles. Les dirigeants de l'OTU ont fermement réfuté ces allégations et, le 25 septembre, ont suspendu leurs activités aussi bien à la CRN qu'au Gouvernement, subordonnant leur retour à l'arrestation de l'assassin de M. Latifi et à l'adoption par le Gouvernement de mesures concrètes pour améliorer leur sécurité.

3. Le Président Emomali Rakhmonov et le Président de la CRN, M. Abdullo Nuri, se sont rencontrés le 26 et le 28 septembre, d'autres dirigeants de l'OTU s'étant joints à eux lors de la deuxième réunion. À la suite de celle-ci, ils ont publié une déclaration en 10 points exposant les mesures que les deux parties avaient décidé de prendre pour régler la crise et accélérer l'application de l'Accord général. La déclaration indiquait en particulier que les parties avaient l'intention d'améliorer la sécurité des représentants de l'OTU à la CRN et au Gouvernement, de créer une commission mixte Gouvernement/OTU chargée de suivre l'enquête menée sur l'assassinat de M. Latifi, d'accélérer la réforme du Gouvernement par le biais de l'intégration de représentants de l'OTU, de mettre en place conjointement une équipe de

travail mobile chargée de lutter contre la criminalité et de faire régner la discipline dans les formations militaires, d'accélérer la mise en oeuvre des deux premières étapes du protocole relatif aux questions militaires, d'appliquer les dispositions de la loi d'amnistie, de promouvoir la paix et la réconciliation par l'intermédiaire des médias, d'organiser des réunions périodiques du Président et de la CRN, d'améliorer l'appui logistique fourni à la CRN et d'organiser des séminaires et des réunions avec la participation du public et de personnalités politiques sur la mise en oeuvre de l'Accord général. Le 29 septembre, l'OTU a repris ses fonctions à la CRN et au Gouvernement.

4. Tout au long de la crise, mon Représentant spécial, M. Ján Kubiš, et les membres du Groupe de contact ont tout fait pour maîtriser la situation.

5. Le Gouvernement et l'OTU ont depuis commencé à appliquer les mesures visées dans la déclaration conjointe. Le Président Rakhmonov et M. Nuri se sont rencontrés régulièrement. Le Président Rakhmonov a demandé que la mise en oeuvre du protocole relatif aux questions militaires fasse l'objet d'une nouvelle vérification. Une commission mixte a été créée pour suivre l'enquête menée par le Gouvernement sur l'assassinat de M. Latifi. Des ressources supplémentaires ont été allouées au renforcement de la sécurité des représentants de l'OTU, à qui des gardes personnels ont été affectés. Le 1er octobre, le Gouvernement et l'OTU ont publié un appel conjoint demandant aux groupes non affiliés de déposer les armes et de retourner à la vie civile avant le 7 octobre. Le 11 octobre, le Gouvernement, avec le consentement de l'OTU, a engagé une action militaire, qui se poursuit, contre deux groupes armés dans la zone située à l'est de Douchanbé. Un certain nombre de combattants appartenant à ces groupes auraient été tués, mais leurs dirigeants sont toujours en liberté.

6. Les 157 combattants de l'OTU qui se trouvaient encore en Afghanistan ont été rapatriés entre le 23 et le 26 septembre. Conformément au protocole relatif aux questions militaires, les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont escorté le convoi. La MONUT a suivi ses mouvements de Nijniy Pianj à Douchanbé, mais pour des raisons de sécurité, ne l'a pas accompagné jusqu'à sa destination, à Tajikabad. Elle a fourni de la literie aux combattants ainsi que des vivres pour 30 jours.

7. On se souviendra qu'en attendant de recevoir des contributions volontaires, on avait seulement fourni des ressources limitées pour appuyer les zones de regroupement pendant deux mois au maximum. La MONUT a désormais mis fin à l'appui qu'elle apportait à ces zones, après leur avoir livré au total 355 tonnes de vivres et 5 916 articles de literie, notamment des matelas, des couvertures et des oreillers, et des articles de toilette.

8. Le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales (Afghanistan, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Turkménistan, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Organisation de la Conférence islamique) a continué de fournir un appui précieux au processus. Pour le moment, la réunion proposée des ministres des affaires étrangères des membres du Groupe de contact a été différée.

III. APPLICATION DE L'ACCORD GÉNÉRAL

9. Les nouvelles dates limites fixées par la CRN le 30 juillet (voir S/1998/754, par. 15) ont été dépassées. À la date de l'établissement du présent rapport, l'application des dispositions de fond de l'accord de paix avait atteint le stade ci-après.

Questions militaires

10. Les étapes I et II du Protocole relatif aux questions militaires (enregistrement, collecte des armes et serment militaire) sont pratiquement achevées. Une nouvelle vérification du processus est en cours. Dans l'intervalle, la Commission centrale mixte de supervision, mise en place pour déterminer si le personnel de l'OTU est apte à poursuivre le service militaire (troisième étape du Protocole), a commencé ses travaux.

11. Le 7 octobre, le Gouvernement et l'OTU ont engagé une action conjointe contre des groupes armés non affiliés, comme prévu dans le Protocole relatif aux questions militaires.

12. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la réforme des structures militaires.

Questions politiques

13. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'application de la loi d'amnistie.

14. L'OTU a présenté ses candidats à la Commission électorale centrale. Aucune mesure n'a été prise en vue de réviser la loi électorale.

15. Le 8 octobre, le Gouvernement a annoncé la nomination de Zokir Vazirov au poste de Premier Ministre adjoint. Dès lors, la nomination de membres de l'OTU à des postes ministériels, conformément au quota de 30 %, est pratiquement achevée, sauf en ce qui concerne le portefeuille de la défense. Le 26 octobre, dans une lettre adressée à M. Nuri, le Président Rakhmonov a confirmé que 19 postes gouvernementaux de rang élevé avaient été alloués à l'OTU. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'allocation de postes au niveau régional.

16. Les mesures d'interdiction frappant les partis politiques de l'OTU n'ont pas été levées, l'OTU n'ayant pas encore annoncé la dissolution de ses forces armées, comme prévu dans le Protocole relatif aux questions militaires.

Questions juridiques

17. Des débats approfondis ont eu lieu sur toute une gamme de questions concernant l'évolution et la réforme constitutionnelles, mais aucune proposition claire n'a été présentée jusqu'ici. Le Parlement doit examiner à sa prochaine session, prévue pour la mi-novembre, la loi révisée sur les partis politiques.

Rapatriement des réfugiés

18. Tous les réfugiés en Afghanistan ont été rapatriés. Le rapatriement des réfugiés dans des pays de la CEI se poursuit avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

IV. ACTIVITÉS HUMANITAIRES

19. L'insécurité dans certaines parties du pays a continué d'avoir un impact négatif sur l'aide humanitaire et les autres formes d'assistance, en particulier dans la vallée de la Karategin où les activités de l'ONU sont toujours suspendues. L'Appel global de 1998 pour le Tadjikistan n'a permis de recueillir qu'environ 30 % du montant total des ressources demandées. Le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale sur l'assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité au Tadjikistan et le relèvement de ce pays (A/53/316) décrit la situation d'ensemble dans le pays.

20. Les 17 et 18 octobre, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), avec les autres organismes des Nations Unies actifs dans ce secteur, a procédé à une évaluation des besoins humanitaires dans la vallée de la Karategin où la situation s'est quelque peu détériorée par rapport à l'année dernière, mais n'est pas catastrophique.

21. Dans le cadre du Programme de relèvement, de reconstruction et de développement financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNOPS met en oeuvre de nouveaux sous-projets grâce à des arrangements de cofinancement avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Office humanitaire de la Communauté européenne et le HCR.

22. Lors de la visite de délégations de haut niveau de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le Gouvernement tadjik et l'OTU ont réaffirmé leur volonté de mettre en oeuvre des programmes de réforme économique dans le pays. L'Aga Khan s'est rendu en visite officielle au Tadjikistan du 21 au 29 septembre. La Fondation Aga Khan fournit une aide humanitaire importante à la population tadjike, en particulier dans la région de Gorno-Badakchan.

V. SÉCURITÉ

23. La sécurité demeure précaire dans le pays. La criminalité y est générale et il se produit fréquemment des incidents violents. Celui qui a touché le plus gravement la MONUT a eu lieu le 17 août quand l'un de ses agents de sécurité a été trouvé assassiné dans son appartement à Douchanbé. Le Gouvernement a mené une enquête et l'ONU a scruté certains aspects de l'affaire. Une équipe des Nations Unies s'est rendue à Douchanbé à la fin d'octobre pour s'entretenir avec les enquêteurs officiels.

24. Le 18 août, les autorités tadjikes ont averti mon Représentant spécial qu'un groupe de factieux opérait à Douchanbé en vue de déstabiliser la situation et que des prises d'otages risquaient de se produire. En conséquence, j'ai autorisé à titre de précaution l'installation temporaire à Tachkent des fonctionnaires internationaux des Nations Unies dont la Présence n'était pas indispensable; nombre d'entre eux étaient des observateurs militaires qui ont

depuis lors été rapatriés. Les quelques fonctionnaires restés à Tachkent ont récemment regagné Douchanbé.

25. Outre le meurtre de M. Latifi, le nombre de crimes à motivation politique a augmenté. Le 27 août, le maire de Toursounzadé et quatre autres personnes ont été tués par balle. Le Gouvernement a attribué ce meurtre aux forces qui visaient à déstabiliser la situation politique et sociale et à perturber le processus de paix dans le pays. Deux semaines auparavant, le Président du district de Chakhrinaou, situé entre Toursounzadé et Douchanbé, avait été également assassiné par balle.

26. Le 12 octobre, les autorités de Khoudjand ont arrêté 38 individus, dont 15 soldats des forces gouvernementales, coupables d'avoir enlevé l'adjoint au maire de Khoudjand et plusieurs autres personnes. Parmi les détenus se trouvait le commandant en second d'une unité relevant du Ministère de l'intérieur.

27. Dans la soirée du 13 octobre, trois explosions se sont produites à Douchanbé, la première dans la cour du bâtiment de la CRN et les deux autres dans des quartiers résidentiels de la ville. Le 29 octobre, un engin a explosé à Douchanbé à l'extérieur de la résidence du Président de la Sous-Commission militaire de la CRN. Aucune victime n'a été faite et personne n'a revendiqué ces actes.

28. Certains progrès ont été accomplis dans l'enquête sur le meurtre des quatre membres de la MONUT commis en juillet. Le 1er septembre, trois suspects ont été livrés par l'OTU et conduits à Douchanbé pour les besoins de l'enquête. Il est apparu qu'un chef militaire de l'OTU dans la région de Komsomolobad aurait été à l'origine de ces meurtres. Le Gouvernement et l'OTU examinent actuellement les modalités et le lieu de son interrogation. Mon Représentant spécial a souligné aux deux parties tadjikes qu'il était nécessaire de mener rapidement à bien l'enquête et de traduire en justice les auteurs du crime.

VI. QUESTIONS D'ORGANISATION

29. Pour des raisons de sécurité et en attendant l'achèvement de l'enquête sur le meurtre des membres de la MONUT, les activités de la Mission sur le terrain sont restées suspendues. Lorsqu'il est apparu que cet état de choses pourrait se poursuivre pendant un certain temps, il a été décidé de réduire temporairement de 36 observateurs la composante militaire de la Mission, ce qui a été fait durant les deux dernières semaines de septembre.

30. En octobre 1998, la MONUT était composée de 170 civils, dont 54 recrutés sur le plan international, et de 33 observateurs militaires provenant des pays suivants : Autriche (3), Bangladesh (3), Bulgarie (3), Danemark (2), Ghana (2), Indonésie (2), Jordanie (3), Népal (2), Nigéria (2), Pologne (3), République tchèque (2), Suisse (1), Ukraine (3) et Uruguay (2). Deux policiers civils, un Autrichien et un Polonais sont inclus dans le total. Le Gouvernement suisse a décidé de retirer son personnel de la MONUT pour des raisons de sécurité et son équipe médicale de trois membres sera remplacée par des Bangladais. Le général de brigade Tengku Ariffin bin Mohammed a continué de commander les observateurs militaires.

31. L'effectif total des observateurs militaires a été arrêté en fonction des besoins maximums durant les deux premières étapes définies dans le Protocole relatif aux questions militaires. Cette partie du processus tire à sa fin. Compte tenu des contraintes imposées par les conditions de sécurité, l'effectif militaire sera maintenu à 30 personnes. La question sera suivie de près afin de pouvoir modifier la composition de la Mission suivant l'évolution de la situation.

32. La MONUT a continué de coopérer étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au sujet de la réforme constitutionnelle et de la démocratisation. Elle a poursuivi ses contacts avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et de la sécurité et est restée en rapport avec les forces frontalières russes pour traiter des questions présentant un intérêt commun.

VII. ASPECTS FINANCIERS

33. Dans sa résolution 52/229 B du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit initial d'un montant brut de 8 015 120 dollars pour le fonctionnement de la MONUT durant la période allant du 1er juillet au 31 octobre 1998. Elle examine actuellement l'ouverture d'un crédit additionnel pour assurer le fonctionnement de la Mission au-delà du 31 octobre 1998, sur la base des prévisions de dépenses relatives à la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/52/772/Add.2). D'après la recommandation de la Cinquième Commission, le coût du fonctionnement de la MONUT durant la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998 est estimé à un montant brut de 20 millions de dollars. Par conséquent, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 novembre 1998, le coût de son fonctionnement ne dépasserait pas les montants indiqués plus haut.

34. Au 15 octobre, le montant des contributions non acquittées au titre du Compte spécial de la MONUT depuis le début de la Mission jusqu'au 31 octobre 1998 se chiffrait à 9,2 millions de dollars, soit environ 22 % du total des contributions mises en recouvrement. Le montant des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,8 milliard de dollars.

VIII. OBSERVATIONS

35. Après une période de stagnation relative, la crise survenue à la fin de septembre a conduit à la reprise du processus politique. Les parties avancent peu à peu vers l'achèvement des deux premières étapes définies dans le Protocole relatif aux questions militaires, en dépit de certaines lacunes concernant par exemple le contrôle des armes des combattants de l'OTU. Il convient de noter que l'OTU doit annoncer durant la deuxième étape la dissolution de ses unités armées, ce qui ouvrirait la voie à la levée de l'interdiction dont font l'objet les activités des partis politiques constituant l'OTU. Certains progrès ont été aussi réalisés dans la nomination de personnalités de l'OTU à des postes gouvernementaux.

36. En mai, la décision prise par le Parlement de modifier le projet de loi sur les partis politiques de manière à exclure le Parti de la Renaissance islamique

– principale composante de l'OTU – a donné lieu à une grave crise qui a menacé de saper les bases de l'accord de paix. Cette crise a été surmontée par la suite et il faut espérer que le Parlement examinera favorablement le projet de loi révisé sur les partis politiques à sa prochaine session, qui doit commencer à la mi-novembre, en tenant compte de la formule arrêtée par la Commission de conciliation. Le Parlement avait fondé sa décision de mai sur une disposition de la Constitution stipulant que le Tadjikistan est un État séculier. Le débat sur cette disposition et sa signification s'est poursuivi, mais certaines indications récentes donnent à penser que les deux parties sont peut-être prêtes à chercher une solution à ce problème dans un esprit de compromis. Cette attitude ne peut qu'être encouragée.

37. Il ne faut pas en conclure que tout est réglé : d'énormes difficultés doivent être surmontées au sujet de la quasi-totalité des questions régies par l'accord de paix. Il reste beaucoup à faire avant la tenue des élections et l'installation d'un nouveau gouvernement national, qui doit marquer la fin de la période de transition. Je suis convaincu que, pour aboutir aux résultats voulus, ce processus devra continuer à bénéficier d'un appui international actif, en particulier par l'intermédiaire de la MONUT et du Groupe de contact. Je recommande par conséquent que le mandat de la Mission soit prorogé de six mois, jusqu'au 15 mai 1999.

38. Les conditions de sécurité précaires qui règnent au Tadjikistan continuent de constituer un obstacle de taille au fonctionnement de la MONUT et des autres organismes et programmes des Nations Unies. Tout en reconnaissant que les autorités s'emploient à renforcer la protection du personnel international, je m'inquiète beaucoup de ce qu'il n'y ait pas eu davantage de progrès dans l'établissement de tous les faits concernant le meurtre des quatre membres de la MONUT en juillet. J'ai demandé à mon Représentant spécial de continuer à exhorter les autorités et l'OTU à prêter leur concours effectif pour résoudre l'affaire. Aussi longtemps que les circonstances et, en particulier, le motif du crime ne seront pas connus et que des mesures appropriées ne seront pas prises, le personnel des Nations Unies devra faire preuve de la plus grande prudence, même si cela l'entrave dans l'accomplissement de sa tâche.

39. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à M. Kubiš, mon Représentant spécial, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent dans la MONUT, pour la manière dont ils ont accompli leur tâche ardue et fait face aux dangers qu'ils ne cessent de courir. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent du personnel à la Mission pour leur compréhension et leur appui dans cette situation difficile.

S/1998/1029

Français

Page 8
